

Roulans, le 16 mai 2019



Mairie  
de  
**ROULANS**

Le maire de Roulans

à

**DREAL de Franche-Comté**  
**Service Développement Durable**  
**Aménagement**  
**Département Evaluation Environnementale**

**17E rue Alain Savary**  
**BP 1269**  
**25005 BESANÇON CEDEX**

Monsieur le Directeur,

Conformément à l'article R.122-17 du Code de l'environnement soumettant les procédures de révision des zones mentionnées à l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à une procédure d'examen au cas par cas, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier relatif à la révision du zonage d'assainissement de la commune de ROULANS afin que vous puissiez déterminer l'éligibilité de celui-ci à l'évaluation environnementale.

Je joins à cette saisine :

- le plan de zonage d'assainissement existant,
- le projet de zonage d'assainissement et la délibération du Conseil Municipal validant ce projet,
- le plan de zonage du document d'urbanisme actuellement en vigueur,
- le plan de zonage du document d'urbanisme arrêté en décembre 2018 et soumis prochainement à enquête publique,
- le dossier "Zonage d'assainissement mise à jour" comportant notamment la situation du périmètre du zonage au regard des sensibilités environnementales.

Selon l'article R.122-18-I du Code de l'Environnement, vous disposez de deux mois à compter de la réception de la demande pour notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'S' intertwined.